|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.4** | **Document C17/33-F** |
| **14 mars 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| ACTIVITÉS DE L'UIT RELATIVES à L'INTERNET: RÉSOLUTIONS 101, 102, 133 ET 180 |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport est une synthèse des activités de l'UIT depuis la session de 2016 du Conseil relatives à la Résolution 101 (Rév. Busan, 2014) "Réseaux fondés sur le protocole Internet", à la Résolution 102 (Rév. Busan, 2014) "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses", à la Résolution 133 (Rév. Busan, 2014) "Rôle des administrations des Etats Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés" et à la Résolution 180 (Rév. Busan, 2014) "Faciliter le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6" de la Conférence de plénipotentiaires.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport. Il est également invité à **approuver** la transmission du rapport, ainsi que de la compilation des points de vue d'Etats Membres du Conseil, les comptes rendus connexes et la note de couverture au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Résolutions [101](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_101_pp14.pdf), [102](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_102_pp14.pdf), [133](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_133_pp14.pdf), [180](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_180_pp14.pdf) (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires; Résolutions* [*1305*](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0105) *(2009),* [*1336*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/en) *(mod 2015),* [*1344*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0112/en) *(mod 2015) du Conseil; Résolutions* [*47*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.47-2016)*,* [*48*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.48-2016) *(Rév. Dubaï, 2012) [49](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.49-2016), [50](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.50-2016), [52](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.52-2016) (Rév. Hammamet, 2016), [58](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.58-2016), [60 (Rév. Dubaï, 2012)](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.60-2016),* *[64](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.64-2016), [69](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.69-2016), [75](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.75-2016) (Rév. Hammamet, 2016),* [*98*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.98-2016) *(Hammamet, 2016) de l'AMNT;* *Objectif 4 du Plan d'action de Dubaï/CMDT‑14*, *Résolutions* [*20*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_20_wtdc10.pdf) *(Rév.Hyderabad, 2010),* [*30*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_30_wtdc14.pdf)*,* [*45*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_45_wtdc14.pdf)*et*[*63*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_63_wtdc14.pdf) *(Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT; Documents* [*C99/51*](http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c99/docs/docs1/051.html)*,* [*C2000/27*](http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/27.html)*,* [*C2000/27Add.A*](http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/27a.html)*,* [*C2000/27Add.B*](http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/27b.html)*,* [*C01/EP/8*](http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c01/docs/ep/008.html)*,* [*C02/46*](http://www.itu.int/md/S02-CL-C-0046/en)*,* [*C03/27*](http://www.itu.int/md/S03-CL-C-0027/en)*,* [*C04/28*](http://www.itu.int/md/S04-CL-C-0028/en)*,* [*C05/32*](http://www.itu.int/md/S05-CL-C-0032/en)*,* [*C05/INF/10*](http://www.itu.int/md/S05-CL-INF-0010/en)*,* [*C06/4*](http://www.itu.int/md/S06-CL-C-0004/en)*,* [*C07/42*](http://www.itu.int/md/S07-CL-C-0042/en)*,* [*C08/32(Rév.1)*](http://www.itu.int/md/S08-CL-C-0032/en)*,* [*C09/49*](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0049/en), [*C10/13*](http://www.itu.int/md/S10-CL-C-0013/en), [*C11/31*](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0031/en)*,* [*C12/28*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0028/en)*,* [*C13/62*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0062/en)*,* [*C14/40*](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0040/en)*,* [*C15/33*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0033/en)*, et* [*C16/33*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0033/en) *du Conseil.* |

# 1 Introduction

Le présent rapport décrit les activités menées par l'UIT depuis la session de 2016 du Conseil relativement aux Résolutions 101, 102, 133 et 180 de la Conférence de plénipotentiaires.

# 2 Activités relatives aux réseaux IP, au développement des réseaux de prochaine génération (NGN) et à l'Internet de demain, y compris les enjeux en matière de politique générale et de réglementation

2.1 Toutes les commissions d'études de l'UIT-T poursuivent leurs travaux dans différents domaines liés aux réseaux NGN et à leur évolution, ainsi que sur les recommandations traitant des réseaux futurs. Au 8 février 2017, 230 Recommandations UIT-T, nouvelles ou révisées, avaient été approuvées depuis le 1er juin 2016 (voir la liste détaillée [ici](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?isn_sp=1749&isn_status=-1,2&adf=2016-06-01&adt=2016-12-13&details=0&field=acdefghijo)), dont la Recommandation révisée [UIT-T D.271](http://www.itu.int/md/T13-SG03-R-0019/fr) intitulée "Principes de taxation et de comptabilité applicables aux réseaux de prochaine génération (NGN)" de la CE 3 de l'UIT-T approuvée par l'AMNT-16.

2.2 Le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les IMT-2020 (FG IMT-2020), a achevé l'étude préliminaire qu'il a menée concernant les innovations à apporter aux réseaux pour atteindre les objectifs ambitieux fixés en matière de qualité de fonctionnement des systèmes intelligents 5G, en élaborant cinq projets de normes internationales de l'UIT (Exigences des IMT-2020 du point de vue du réseau; Cadre pour l'architecture des réseaux IMT-2020; Exigences liées à la convergence fixe-mobile des réseaux IMT-2020; Exigences concernant la gestion des réseaux IMT-2020 et Cadre de gestion du réseau pour les IMT-2020), ainsi que quatre projets de rapports techniques de l'UIT (Application de la logiciellisation des réseaux aux IMT-2020; Nuage intégré de réseaux unifiés pour la convergence fixe-mobile; Application des réseaux centrés sur l'information aux IMT-2020; et Termes et définitions pour les IMT-2020 à l'UIT-T), qui doivent être adoptés par la commission d'études dont ce Groupe relève, à savoir la CE 13 de l'UIT-T.

2.3 La CE 20 de l'UIT-T a approuvé trois Recommandations sur l'IoT, à savoir: UIT-T Y.4113 "Exigences applicables au réseau pour l'Internet des objets", UIT-T Y.4451 "Cadre pour la mise en réseau de dispositifs soumis à des contraintes dans les environnements IoT", et UIT-T Y.4453 "Cadre logiciel adaptatif pour les dispositifs IoT".

2.4 La CE 12 de l'UIT-T a approuvé La nouvelle Recommandation UIT-T Y.1545.1 "Cadre pour le contrôle de la qualité de service des réseaux et des services IP". La CE 12 a achevé l'élaboration d'une famille de normes sur la surveillance de la qualité vidéo dans les Recommandations UIT-T de la série P.1200, qui forment un modèle complet permettant de prévoir les incidences, sur l'expérience pour l'utilisateur final, des codage audio et vidéo et des dégradations observées dans les réseaux IP.

2.5 La CE 11 de l'UIT-T a approuvé la nouvelle Recommandation UIT-T Q.3960 intitulée "Cadre pour les mesures des performances relatives à l'Internet".

2.6 L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16), qui s'est tenue du 25 octobre au 3 novembre 2016 à Hammamet, (Tunisie), a supprimé six Résolutions de l'AMNT-12, a laissé inchangées 14 Résolutions de l'AMNT-12, a révisé 31 Résolutions de l'AMNT-12 et adopté 16 nouvelles Résolutions. Voir également le Document [C17/52](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0052/fr). Pour ce qui est des Résolutions de l'AMNT-12 relatives à l'Internet, l'AMNT-16 a pour l'essentiel laissé ces Résolutions inchangées: ainsi, aucune modification n'a été apportée à la Résolution 47 de l'AMNT-12 ("Noms de domaine de premier niveau de type code de pays"), à la Résolution 48 de l'AMNT-12 ("Noms de domaine internationalisés (et multilingues)") et à la Résolution 58 de l'AMNT-12 ("Encourager la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique, en particulier pour les pays en développement"); seules des modifications de forme ont été apportées à la Résolution 49 de l'AMNT-12 ("Système ENUM") et à la Résolution 69 de l'AMNT-12 ("Accès non discriminatoire aux ressources de l'Internet et utilisation non discriminatoire de ces ressources"); la Résolution 64 de l'AMNT-12 ("Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le passage au protocole IPv6 ainsi que le déploiement de ce protocole") a fait l'objet de quelques mises à jour, comme indiqué dans la section 3 ci-dessous; la nouvelle Résolution 98 de l'AMNT-16 ("Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale") a été adoptée. La Résolution 75 de l'AMNT-12 ("Contribution du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030") a fait l'objet de nouvelles modifications pour tenir compte des Objectifs de développement durable (ODD).

2.7 La CE 3 de l'UIT-T a révisé la Recommandation UIT-T D.271 intitulée "Principes de taxation et de comptabilité applicables aux réseaux de prochaine génération (NGN)", qui a été approuvée par l'AMNT-16.

2.8 La CE 3 de l'UIT-T a procédé à une étude des "Incidences économiques des services OTT", qui servira de texte de référence pour un rapport technique de l'UIT-T. Un texte de base concernant un projet de nouvelle Recommandation sur les incidences économiques des services OTT a également été établi.

2.9 La CE 13 de l'UIT-T a élaboré deux nouvelles Recommandations sur l'inspection approfondie des paquets, à savoir la Recommandation UIT‑T Y.2772 "Mécanismes applicables aux éléments de réseau avec prise en charge de l'inspection approfondie des paquets" et le projet de Recommandation UIT‑T Y.2773 "Modèles et méthodes de mesure de la qualité de fonctionnement pour l'inspection approfondie des paquets" (en cours d'approbation).

2.10 La CE 13 de l'UIT-T a approuvé trois nouvelles Recommandations: UIT‑T Y.2085 "Routage de service dans les réseaux de services répartis", UIT‑T Y.2330 "Exigences relatives à l'évolution des réseaux de prochaine génération pour la prise en charge du service de données gratuites" et UIT‑T Y.2340 "Phase 1 de l'évolution des réseaux de prochaine génération – Aperçu". Quatre projets de Recommandations sur l'informatique en nuage de confiance et sur les réseaux futurs ainsi que les réseaux NGN ont été approuvés durant la réunion de février 2017 de la CE 13, à savoir: Y.3051 "Principes fondamentaux applicables à un environnement de confiance dans l'infrastructure TIC", Y.3052 "Assurer la confiance pour les infrastructures et les services TIC de demain", Y.2304 "Renforcement des capacités d'intelligence des réseaux – Besoins et capacités pour permettre l'optimisation de la fourniture de contenu sur mobile", et Y.2341 "Evolution des réseaux de prochaine génération – Exigences pour la prise en charge du service de messagerie avec compte autorisé".

2.11 La CE 16 de l'UIT-T a élaboré sous leur forme finale deux projets de nouvelles Recommandations (en cours d'approbation): UIT-T H.763.2 "Graphiques vectoriels modulables pour les services de TVIP" et UIT-T T.621 "Structure des fichiers pour les contenus interactifs des bandes dessinées et des animations sur mobile".

2.12 Les CE 1 et 2 de l'UIT-D continuent de traiter les questions relatives au protocole IP comme l'interconnexion des réseaux NGN, la VoIP, les technologies d'accès pour les télécommunications large bande, y compris les télécommunications mobiles internationales (IMT), et les stratégies de passage des réseaux existants aux réseaux NGN pour les pays en développement.

2.13 L'UIT-T a été saisi de deux nouveaux rapports sur des incidents concernant des cas potentiels d'accès discriminatoire aux ressources de l'Internet et d'utilisation discriminatoire de ces ressources (voir tous les [rapports](https://www.itu.int/net/ITU-T/res69/secured/notifications.aspx) sur la question sur le site web spécialement consacré à la [Résolution 69 de l'AMNT](https://www.itu.int/net/ITU-T/res69/Default.aspx)). Le TSB n'a pas reçu d'informations en retour concernant d'éventuels incidents signalés (à ce jour 37 incidents ont été signalés depuis 2009).

2.14 L'UIT-D continue de développer la connectivité hertzienne Internet large bande et de concevoir des applications TIC destinées à offrir un accès numérique gratuit ou à faible coût à des établissements scolaires et à des hôpitaux, ainsi qu'aux populations mal desservies des zones rurales ou isolées de certains pays (Burundi, Burkina Faso, Djibouti, Lesotho, Mali, Swaziland, etc.).

2.15 L'UIT-R a approuvé la Recommandation UIT-R M.2083 "Vision pour les IMT – Cadre et objectifs généraux de l'évolution future des IMT à l'horizon 2020 et au-delà" et les Résolutions UIT-T 65 "Principes applicables au processus de développement futur des IMT à l'horizon 2020 et au-delà" et UIT-R 66 "Etudes relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets".

2.16 L'UIT continue de travailler en coopération avec la Corporation for National Research Initiatives (CNRI) et la Fondation DONA sur l'utilisation de l'architecture des objets numériques (DOA) – architecture évoluée utilisée pour la gestion de l'information – en vue d'utiliser les fonctionnalités de gestion d'objet numérique évoluée de l'architecture DOA à l'UIT et au sein des institutions des Nations Unies intéressées.

# 3 Protocole IPv6

3.1 L'AMNT-16 a mis à jour la Résolution 64, *en imposant notamment de nouvelles obligations au Directeur du TSB, afin qu'il apporte "un appui au BDT pour la mise en place d'une formation appropriée sur le protocole IPv6 à l'intention des ingénieurs, des opérateurs de réseau et des fournisseurs de contenus, pour qu'ils puissent développer leurs compétences et les mettre en pratique dans leurs organisations respectives".*

3.1.1 Les CE 2 et 3 de l'UIT-T continuent d'étudier les méthodes et les thèmes de travail nécessaires à la mise en oeuvre des parties pertinentes de la Résolution 64 de l'AMNT.

3.2 Les travaux se poursuivent sur le projet de banc d'essai international de TVIP IPv6 ([I3GT](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/interop/I3GT/Pages/default.aspx)) entre les membres de l'UIT, avec l'appui du secrétariat de l'Union, pour tester divers aspects des normes de télévision IP de l'UIT-T, pour dispenser une formation aux établissements universitaires sur les technologies modernes de télévision IP, pour présenter la télévision IP normalisée aux parties prenantes et pour promouvoir le déploiement des capacités IPv6 dans les pays en développement.

3.3 Le BDT continue de fournir une assistance aux pays en ce qui concerne la mise en oeuvre des politiques générales relatives au protocole IPv6 et au banc d'essai du protocole IPv6, comme l'avaient demandé les Etats Membres, par exemple le banc d'essai du protocole IPv6 pour l'Afrique centrale, l'atelier de formation sur le protocole IPv6 pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe; les mesures propres à favoriser la mise en oeuvre du protocole IPv6 dans la région Asie-Pacifique (une assistance technique a été apportée au Cambodge en septembre 2016 pour le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6).

3.4 En partenariat avec l'APNIC, l'UIT-D et le Ministère de l'économie et de la société numériques de la Thaïlande organiseront le Programme de formation du Centre d'excellence de l'UIT pour la région Asie-Pacifique, sur le thème "[Sécurité de l'Internet et de l'infrastructure IPv6](https://academy.itu.int/index.php?option=com_joomdle&view=coursecategoryextended&cat_id=:&course_id=1115:internet-and-ipv6-infrastructure-security&Itemid=478&lang=en)" pour la région Asie-Pacifique du 8 au 12 mai 2017 à Nonthaburi (Thaïlande), avec l'appui de la TOT Academy. Cette formation s'inscrit dans le programme sur l'accès au large bande mis en oeuvre sous l'égide du Centre d'excellence de l'UIT pour la région Asie-Pacifique.

# 4 Questions de politiques publiques relatives à l'Internet, y compris la gestion des noms de domaine et des adresses

4.1 Le [Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet)](http://www.itu.int/council/groups/CWG-internet/index.html) a tenu deux réunions, les 13 et 14 octobre 2016 et les 6 et 7 février 2017. Il a également organisé deux séries de consultations ouvertes en ligne: a) la première de février à septembre 2016, sur le thème "Créer un environnement propice pour l'accès à l'Internet**"**, suivie d'une réunion traditionnelle de consultation ouverte tenue le 11 octobre 2016; b) et la seconde d'octobre 2016 à janvier 2017, sur le thème "Aspects de l'Internet liés au développement ", suivie d'une réunion traditionnelle de consultation ouverte tenue le 3 février 2017.

4.2 L'UIT a participé aux deux réunions du Groupe de travail de la CSTD sur le renforcement de la coopération (WGEC), qui a été rétabli, le 30 septembre 2016 et les 26 et 27 janvier 2017

4.3 L'UIT continue de suivre la question de la protection des noms et sigles des organisations intergouvernementales (OIG) dans les nouveaux gTLDs, dans le cadre de la coalition OIG regroupant environ 35 OIG, dont l'OCDE, l'ONU, l'UPU, l'OMS, l'OMPI et la Banque mondiale. En juin 2016, en coordination avec les directeurs exécutifs des OIG, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a envoyé une lettre aux Ministres des affaires étrangères des 193 Etats Membres de l'Organisation, leur demandant de prêter leur assistance pour la protection des noms et sigles des OIG dans le système de noms de domaine. Le Secrétaire général de l'UIT s'est lui aussi associé à cette coalition de directeurs exécutifs et a apporté son appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant cette question importante.

4.4 La CE 2 de l'UIT-T continue de suivre la question d'un risque de confusion avec les numéros UIT-T E.164 dans le système DNS, en ce qui concerne la fourniture de noms de domaine tout numériques par TELNIC, un opérateur de registre pour le nom de domaine gTLD. La CE 2 de l'UIT-T attend les contributions des Membres de l'UIT-T après l'appel à contributions sur cette question qu'elle a lancé à sa réunion de janvier 2016.

# 5 Protocole ENUM

Les [informations actualisées relatives au protocole ENUM](http://www.itu.int/ITU-T/inr/enum/) sont tenues à jour par l'UIT‑T. Ces informations portent notamment sur les délégations approuvées du protocole ENUM et sur les essais relatifs au protocole ENUM.

# 6 Connectivité Internet internationale/points d'échange Internet

6.1 Le BDT continue d'apporter une assistance à certains pays en ce qui concerne la création de points d'échange Internet (IXP) nationaux et la mise en place d'une connectivité Internet régionale efficace et rentable, par exemple en élaborant un modèle d'interconnexion destiné à servir de base à la création de points d'échange Internet (IXP) nationaux et régionaux, en favorisant le renforcement des capacités des points IXP nationaux (Monténégro) et du Centre d'échange Internet national au Timor Leste; et en élaborant une nouvelle publication intitulée "Centres d'échange Internet" englobant les énergies renouvelables pour les communications rurales, etc.

6.2 Le BDT a organisé le "[Quatrième Forum régional sur l'interconnectivité et la réduction des prix des services de télécommunication et des coûts de l'accès à l'Internet](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Americas/Pages/EVENTS/2016/15549.aspx)" les 11 et 12 août 2016 à Tegucigalpa (Honduras). A cette occasion, les participants ont examiné des études de cas portant sur la mise en oeuvre de points IXP nationaux dans la région, et notamment les avantages qui en découlent et les projets futurs.

6.3 L'AMNT-16 a approuvé la Recommandation [UIT-T D.52](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T13-SG03-R-0017) de la CE 3 de l'UIT-T sur la création et le raccordement de points d'échange Internet (IXP) régionaux pour réduire les coûts de la connectivité Internet internationale".

6.4 La CE 3 de l'UIT-T poursuit ses travaux sur la connectivité Internet internationale, y compris l'échange de trafic IP entre homologues, les points d'échange de trafic régionaux et le coût de la fourniture de ces services.

# 7 Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)

L'UIT a participé au 11ème Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), qui s'est tenu du 5 au 9 décembre 2016 à Guadalajara, (Mexique). L'UIT a coorganisé trois Forums ouverts: a) avec [ONU Femmes](http://sched.co/8hv4), sur le rôle émancipateur de l'utilisation des technologies par les femmes, en présentant "EGAUX", le Partenariat mondial pour l'égalité homme-femmes à l'ère numérique; b) avec l'[UNESCO](http://sched.co/8huE), sur le thème "Comment utiliser la connectivité universelle comme catalyseur pour atteindre les ODD?", en donnant des précisions sur les travaux menés par la Commission sur le large bande et sur la manière dont ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de l'action menée par les Nations Unies en faveur de la réalisation des ODD; et c) avec d'autres [coordonnateurs des grandes orientations du SMSI](http://sched.co/8hv7) qui appuient la réalisation des ODD dans une perspective nationale, régionale ou mondiale. Le Vice-Secrétaire général de l'UIT a représenté à la réunion de haut niveau sur les vulnérabilités informatiques inconnues ("Zero Day") organisée dans le cadre du FGI 2016, sur le thème "Assurer l'inclusion sociale: un objectif commun pour la communauté de l'Internet" ainsi qu'à la cérémonie/session d'ouverture du FGI 2016. En outre, l'UIT a participé en tant qu'intervenant à environ 11 sessions organisées par diverses parties prenantes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_